

FORMATION ARBITRE PSP

Samedi 26 juin de 14h à 17h30 (en visioconférence)

Pourquoi cette formation ?

L'arbitre PSP est la première étape dans le cursus pour l'arbitrage et la formation.

Lors d'une compétition, il est chargé du respect des règlements établis par les instances organisatrices, il se doit d'être impartial et est investi d'une autorité.

Il est un des éléments essentiels à la compétition car il est le garant de son bon fonctionnement et peut intervenir lors des compétitions départementales, régionales et nationales.

C'est également un premier pas dans la PSP

Coût de la formation : 20 €

Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une Licence FFESSM en cours de validité,
- Être âgé de 16 ans révolus au moment de la délivrance du brevet,
- Être présenté par le Président du club,
- Tout brevet FFESSM à partir du Niveau 1 de plongée technique ou PESH20 minimum.

Inscription et paiement sur le formulaire en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/csna/paiements/formation-arbitre-bsp-csna-en-visioconference>

(Vous recevrez un email validant votre inscription après confirmation du paiement.)

Cette formation sera dispensée par Dimitri Mairesse (JF2 CSNA), le président du jury, et représentant de la CR PSP, sera Philippe Boisriveaud-Chrétien (JF1, membre de la CR PSP CSNA, mandaté par le président).

Plus d'infos sur la fonction d'arbitre PSP : <https://psp.ffessm.fr/devenir-arbitre>

MFT : <https://drive.google.com/file/d/1mSKHubXw0u00KKWCz-3CglSnlQGv-KU2/view>

Pour toute information supplémentaire je reste à votre disposition.

Vincent BLANCHARD
Président commission régionale PSP CSNA
v.bl@free.fr
06.36.828.80.83